

École de musique locale de la Commune d'Esch-sur-Sûre



Commune d'Esch-sur-Sûre

Fiche d'inscription

Année scolaire 2025/2026





Modalités d'inscription pour les élèves



https://www.ugda.lu/fr/ecole-de-musique/inscriptions/esch-sur-sure

Charte de l'École de Musique de l'UGDA



https://www.ugda.lu/fr/ecole-de-musique/enseignement-musical/charte-de-lecole-de-musique-de-lugda

Détails des cours

COURS COLLECTIFS (Formation musicale / Pratique collective)										
			Droits d'inscription (annuels)							
Cours	Conditions d'admission	Horaires et lieu des cours*	Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)						
Éveil musical 2	- à partir du Cycle 1.2 (5 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	Mercredi, 16h00 - 17h00 au Campus scolaire "Am Ale Bësch"								
Éveil musical 3	- à partir du Cycle 2.1 (6 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	•		/						
Formation musicale 1	- à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'Ecole Fondamentale	Mardi, 13h30 - 14h30 au Campus scolaire "Am Ale Bësch"	gratuit							
Formation musicale 2	- avoir réussi l'année précédente	Mardi, 14h30 - 16h00 au Campus scolaire "Am Ale Bësch"		100€						
Formation musicale 4	- avoir réussi l'année précédente	Mardi, 16h00 - 17h00 au Campus scolaire "Am Ale Bësch"								

^{*} Sous réserve de changements au vu des inscriptions



ÉCOLE DE MUSIQUE LOCALE DE LA COMMUNE D'ESCH-SUR-SÛRE

COURS INDIVIDUELS (Instruments / Chant)							
Cours	Conditions d'admission						
Instruments à vent et percussion/drumset: flûte traversière, clarinette, hautbois, basson, saxophone, petits cuivres (trompette, bugle, cornet), cor en fa, trombone, gros cuivres (baryton, euphonium, tuba basse, contrebasse)	- à partir de la formation musicale 1 - suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - drumset: avoir réussi l'inférieur 1.1 et 1.2 de percussion - Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi.						

Droits d'inscription (annuels) pour les cours individuels	Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil instrumental	gratuit	/
Inférieur 1 + 2	gratuit	
Inférieur 3 + 4	75€	100€
Formation adulte (initiale, qualifiante)	/	

Les horaires des cours individuels seront fixés en concertation avec les enseignants avant la rentrée scolaire. Tous les cours sauf la percussion/batterie auront lieu au Campus scolaire Am Ale Bësch.

Inscriptions et informations utiles

Secrétariat de l'École de musique de l'UGDA:

Claude Mousel: 22 05 58- 38 / claude.mousel@ugda.lu

Administration Communale d'Esch-sur-Sûre:

Aline Leyder: 839 112 26 (Aline.leyder@esch-sur-sure.lu) Sonja Gira: 839 112 31 (Sonja.gira@esch-sur-sure.lu)

Mise à disposition des instruments (Date limite: 15.07.2025):

Eschdöerfer Musik

Président Alex Schaack (schaack.alex@gmail.com)

Heischter Musik

Président Anne Mousel: comite@heischtermusik.lu

La rentrée scolaire aura lieu le mardi 16 septembre 2025.









Fiche d'inscription 2025/2026

à renvoyer à inscriptions@ugda.lu du 12 mai au 25 mai 2025. Merci de bien préciser le nom de la commune concernée dans l'objet du mail.

						_	_		,	_		_				_	
Matricule national de l'élève																	
Prénom de l'élève Nom de l'élève																	
Date de naissance																	
Le (la) soussigné(e)																	
Prénom et nom (parents/tuteurs)																	
Téléphone / GSM							E-N	E-Mail									
Rue et numéro																	
Code postal et localité																	
désire inscrire n	non enfant 🗌	désir	e s'ins	crire [
aux cours de mus	ique suivants:																
Éveil musical	Éveil musical 2 à partir du cycle 1.2 (5 ans au 3 Fondamentale	1/08) del	'Ecole					à pa	Éveil musical 3 à partir du cycle 2.1 (6 ans au 31/08) del'Ecole Fondamentale								
Formation musicale	Formation musicale 1 à partir du cycle 2.2 (7 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale							Foi	Formation musicale 2								
	Formation musicale	4															
Formation instrumentale	Instrument:																
L'École de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et conformément au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 (RGPD) et à la loi luxembourgeoise du 1er août 2018 sur la protection des données. Des photos et enregistrements audiovisuels peuvent être réalisés lors des activités et manifestations de l'École de musique de l'UGDA. Ces contenus peuvent être utilisés dans les publications de l'École et transmis aux communes respectives de l'École de musique de l'UGDA, dans le respect de la loi du 11 août 1982 sur la protection de la vie privée. Ils ne seront ni vendus n cédés à des tiers. En signant l'inscription, l'élève inscrit (ou son représentant légal) accepte ces conditions, adhère à la charte scolaire de l'École de musique de l'UGDA et valide les modalités d'inscription																	
Date et signature (p	oour les mineurs, signatur	re du tu	ıteur).														